

## **Collectivité**

**Communauté de Communes de Miribel et du Plateau**

**238 Rue des Brotteaux**

**01700 MIRIBEL CEDEX**

**Tél : 04.78.55.52.18**



# **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

**EXERCICE 2023**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) , rubrique «l'Observatoire»

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	5
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	5
1.2.	Compétences liées au service : .....	5
1.3.	Mode de gestion du service.....	6
1.4.	Estimation de la population desservie (D101.0).....	6
1.5.	Nombre d'abonnés.....	6
1.6.	Eaux brutes.....	7
1.6.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	7
1.6.2.	Achats d'eaux brutes.....	7
1.7.	Eaux traitées.....	7
1.7.1.	production (V1).....	7
1.7.2.	Achats d'eaux traitées (V2).....	8
1.7.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	8
1.7.4.	Autres volumes consommés .....	9
1.7.5.	Volume consommé autorisé (V6) .....	9
1.8.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023 : .....	10
1.9.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	10
2.	Tarification de l'eau et recettes du service.....	11
2.1.	Modalités de tarification.....	11
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	12
2.3.	Recettes.....	13
2.3.1.	Recettes de la collectivité : .....	13
2.3.2.	Recettes de l'exploitant : .....	13
3.	Indicateurs de performance .....	13
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) .....	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	14
3.3.	Indicateurs de performance du réseau .....	17
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	17
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) .....	17
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) .....	18
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	18
3.3.5.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	19
4.	Financement des investissements.....	19
4.1.	Branchements en plomb .....	19
4.2.	Montants financiers des travaux engagés par la collectivité .....	20

4.3.	État de la dette du service .....	20
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	20
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	21
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	21
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	22

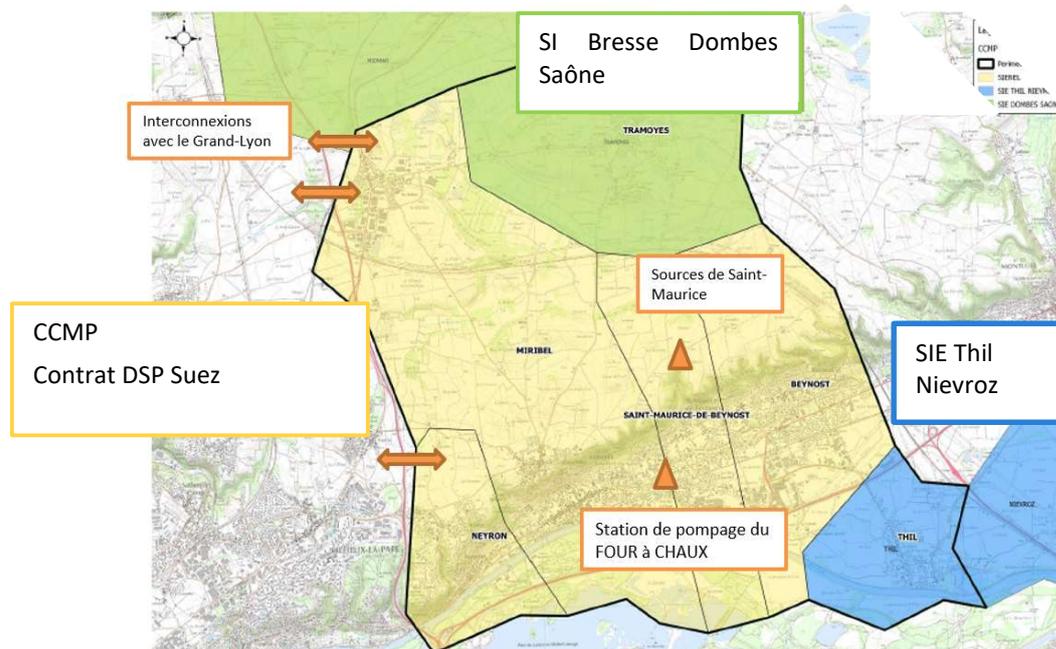
# 1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## 1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

La Communauté de Communes de Miribel et du Plateau est devenue compétente pour l'eau potable sur l'ensemble de son territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Elle remplace donc l'ex-SIENEL (Syndicat intercommunal d'eau potable du Nord Est de Lyon).

La CCMP n'exerce la compétence eau potable que sur les quatre communes desservies par l'ex SIENEL : Neyron, Miribel, Saint-Maurice de Beynost et Beynost.

La CCMP est adhérente au SIE Bresse Dombes Saône et au SIE de Thil-Niévroz, respectivement pour les communes de Tramoyes et Thil.



## 1.2. COMPETENCES LIEES AU SERVICE :

<b>Compétence(s) exercée(s)</b>	Production, Protection de l'ouvrage de prélèvement, Transfert Stockage Distribution
<b>Existence d'un zonage</b>	Non (réalisation en 2024-2025)
<b>Existence d'un règlement de service</b>	Oui, approuvé le 9 décembre 2022 et en vigueur depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2023
<b>Existence d'une CCSPL</b>	Non*
<b>Existence d'un schéma directeur</b>	Oui, réalisé en 2000 - Cabinet Merlin - actualisation en cours sur 2024-2025

\*Le seuil réglementaire pour les CCSPL pour les établissements publics de coopération intercommunale est de de 50 000 habitants.

### 1.3. MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service de l'eau potable est délégué à SUEZ Eau France dans le cadre d'un contrat d'affermage du 01/01/2023 au 31/12/2029.

Les missions d'exploitation déléguées sont principalement :

- la production et le traitement de l'eau potable
- la distribution publique d'eau potable
- la surveillance et l'entretien du réseau et des installations annexes
- le suivi et le maintien de la qualité de l'eau distribuée
- la vidange, le nettoyage et la désinfection des réservoirs
- la relève, la facturation, l'encaissement et la gestion des comptes clients

A noter que l'exploitant réalise également les réponses aux DT et DICT et assure une astreinte 24h/24.

La CCMP est quant à elle maître d'ouvrage des travaux d'extension, de renouvellement et de renforcement des réseaux et des installations.

### 1.4. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D101.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Si l'on prend les dernières valeurs de populations municipales connues, **le service dessert environ 22 144 habitants.** (22 362 habitants au 31/12/2022)

### 1.5. NOMBRE D'ABONNÉS

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **10 393 abonnés** au 31/12/2023 (10 176 au 31/12/2022).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2023	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Beynost	2 358	2187	295	2482	5,26 %
Miribel	4 715	4288	476	4764	1,04 %
Neyron	1 226	1088	143	1231	0,41 %
Saint-Maurice-de-Beynost	1 877	1813	103	1916	2,08 %
<b>Total</b>	<b>10 176</b>	<b>9376</b>	<b>1017</b>	<b>10393</b>	<b>2,13 %</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **61.44 abonnés/km** au 31/12/2023 (60,20 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,13 habitants/abonné** au 31/12/2023 (2,20 habitants/abonné au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné (volumes comptabilisés domestiques et non domestiques rapportés au nombre d'abonnés) est de **118,32 m<sup>3</sup>/abonné** au 31/12/2023 (140,12 au 31/12/2022).

## 1.6. EAUX BRUTES

### 1.6.1. PRELEVEMENT SUR LES RESSOURCES EN EAU

Les ressources pour le service d'eau potable figurent dans le tableau ci-dessous.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volumes prélevés
Puits du Four à Chaux n°1	Forage	13 000 m3/j	1 593 995 m3
Puits du Four à Chaux n°2	Forage		
Puits du Four à chaux n°3 <sup>(2)</sup>	Forage		
Source de Juffet	Source	340 m3/j	113 305 m3
Source de la Bonnarde	Source		

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP. Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

(2) Le puit 3 ne peut pas fonctionner en même temps que le haut ou bas Service, il n'est donc pas comptabilisé dans la capacité de production.

La DUP est de 700m<sup>3</sup>/h maximum.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 93,36%.

### 1.6.2. ACHATS D'EAUX BRUTES

Le service ne pratique **aucun achat d'eaux brutes** qu'il traite lui-même.

## 1.7. EAUX TRAITEES

### 1.7.1. PRODUCTION (VI)

La CCMP possède 2 sites de production :

- Le Four à Chaux avec 3 puits qui prélèvent l'eau dans la nappe alluviale du Rhône.
- Les sources de Saint Maurice de Beynost dont l'eau est mélangée avec l'eau produite par le Four à chaux.

Les 2 sites permettent une désinfection par chloration. Les volumes produits peuvent être distingués par sous service.

Comptage par services	Volume produit durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Bas Service	1 322 308	1 207 514	<b>-8,68 %</b>
Haut Service	459 484	386 481	<b>-15,89 %</b>
Sources	105 539	65 842	<b>-37,61 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 887 331</b>	<b>1 659 837</b>	<b>- 4.85 %</b>

La période de canicule de l'été 2023 et les fortes restrictions en eau associées sur le territoire, ont eu pour effet une diminution notable des volumes consommés et donc des volumes produits.

### 1.7.2. ACHATS D'EAUX TRAITEES (V2)

Les eaux proviennent de la Métropole de Lyon.

Les volumes achetés sont les suivants :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %
<b>Total d'eaux traitées achetées (v2)</b>	<b>11 140</b>	<b>4 119</b>	<b>-63,03 %</b>

### 1.7.3. VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE

Les volumes facturés figurent dans le tableau ci-dessous.

Les consommations comptabilisées (v7) comprennent tous les volumes consommés entre le 01/01 et le 31/12. Les volumes vendus/facturés sont les volumes ayant été facturés au cours de l'année 2023.

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Volumes comptabilisés (V7)</b>	<b>1 425 893</b>	<b>1 229 761</b>	<b>-13,75 %</b>
<b>Total vendu (facturé) aux abonnés</b>	<b>1 349 917</b>	<b>1 225 380</b>	<b>-9,23 %</b>
Vente en gros à la 3CM *	6 158	8292	
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>6 158</b>	<b>8292</b>	<b>+34,65 %</b>

\* Les volumes vendus à la 3CM servent à alimenter la ZAC des VIADUCS.

#### 1.7.4. AUTRES VOLUMES CONSOMMES

	Exercice 2022 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2023 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	<b>30 898</b>	<b>17 798</b>	<b>-42,4 %</b>
<b>Volume de service (V9)</b>	<b>30 526</b>	<b>8 675</b>	<b>-71,6 %</b>

Les estimations concernant les volumes consommés sans comptage et les volumes de service du réseau ont été effectués conformément aux préconisations officielles selon la méthodologie proposée par l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

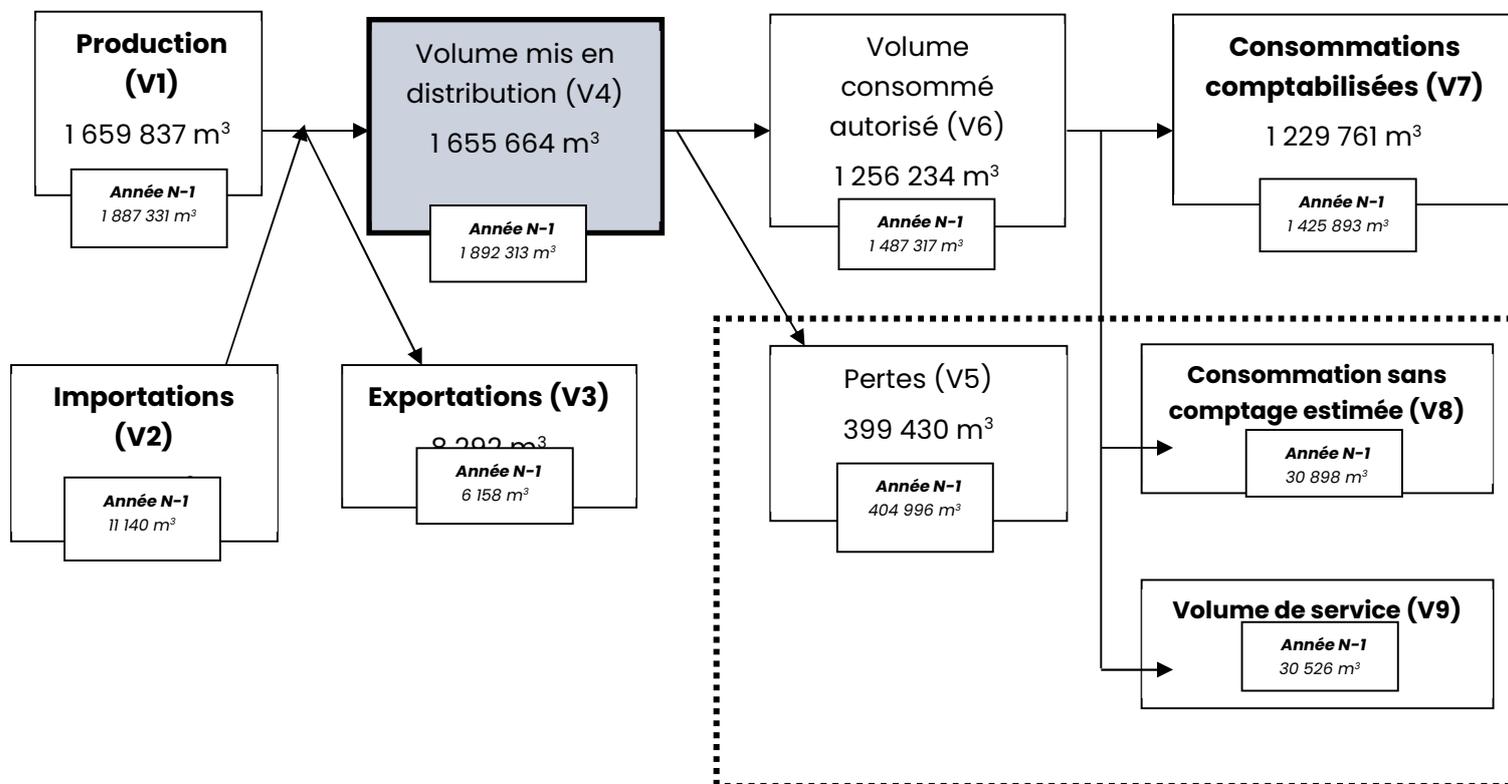
Concernant les volumes de services en 2022 : 22 000m<sup>3</sup> d'eau avaient été réalisés sur une purge de canalisation aérienne sur Neyron. D'où la baisse significative sur 2023.

Concernant les volumes consommés sans comptage en 2022, avaient été estimés près de 25 000 m<sup>3</sup> de fuites sur branchements en lotissements privés alors qu'en 2023 ce chiffre a été réduit à 720 m<sup>3</sup>.

#### 1.7.5. VOLUME CONSOMME AUTORISE (V6)

	Exercice 2022 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2023 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	<b>1 487 317</b>	<b>1 256 234</b>	<b>-15,53 %</b>

## 1.8. BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE EN 2023 :



## 1.9. LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 169,15 kilomètres au 31/12/2023 (169,04 au 31/12/2022).

Diamètre (mm)	Longueur (ml)	
< 50	1 684	1,00%
50 - 99	34 621	20,47%
100 - 199	104 790	61,95%
200 - 299	20 006	11,83%
300 - 499	5 582	3,30%
500 - 700	302	0,18%
Inconnu	2 163	1,28%
<b>Total</b>	<b>169 148</b>	

Matériaux	Longueur (ml)	
<b>Acier</b>	144	0,1%
<b>Autre</b>	9	0%
<b>Fonte ductile</b>	123 295	72,9%
<b>Fonte grise</b>	34 506	20,4%
<b>PEBD</b>	223	0,1%
<b>PEHD</b>	6 748	4%
<b>PVC</b>	2 253	1,3%
<b>Inconnu</b>	1970	1,2%
<b>Total général</b>	<b>169 148</b>	

## 2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

### 2.1. MODALITES DE TARIFICATION

La facture d'eau comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les délibérations fixant les différents tarifs pour la CCMP au 01/01/2023 et au 01/01/2024 sont celles du 20/12/2022 et du 19/12/2023.

Le tarif du délégataire est fixé dans le contrat multiservices qui a démarré au 01/01/2023 et qui définit l'indice de révision des prix.

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	20,5 €	20,5 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 150 m <sup>3</sup>	0,47 €/m <sup>3</sup>	0,5 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> de 151 à 10 000 m <sup>3</sup>	0,36 €/m <sup>3</sup>	0,41 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> au-delà de 10 000 m <sup>3</sup>	0,28 €/m <sup>3</sup>	0,41 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement (1) y compris location du compteur	20 €	21.14 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,61 €/m <sup>3</sup>	0,65 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(1)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,065 €/m <sup>3</sup>	0,065 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m <sup>3</sup>	0,29 €/m <sup>3</sup>

L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

## 2.2. FACTURE D'EAU TYPE (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	20,50	20,50	-
Part proportionnelle	56,40	60	+6,3 %
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	76,90	80,5	+4,68 %
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	20	21,14	+5,7 %
Part proportionnelle	73,20	77,57	+5,97 %
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	93,20	98,71	+5,91 %
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,80	7,80	-
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	34,80	+3,57 %
TVA	11,63	12,20	
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	53,03	54,8	+3,34 %
<b>Total</b>	<b>223,13</b>	<b>234,01</b>	<b>+4,88 %</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,86</b>	<b>1,95</b>	<b>+4,83 %</b>

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.  
Les volumes consommés sont facturés avec une fréquence semestrielle.

## 2.3. RECETTES

### 2.3.1. RECETTES DE LA COLLECTIVITE :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	682 329	726 730 €
Autres recettes : location diverses	23 227	16 000 €
Produits exceptionnels et gestion courante	2 089	2 978 €
<b>Total des recettes</b>	<b>707 645 €</b>	<b>745 708 €</b>

### 2.3.2. RECETTES DE L'EXPLOITANT :

#### **EAU - MIRIBEL ET DU PLATEAU (CC)**

<b>Compte annuel de résultat de l'exploitation 2023</b>		
<small>(en application du décret 2005-238 du 14 mars 2005)</small>		
en milliers d'euros	2022	2023
<b>PRODUITS</b>		<b>1 787,91</b>
Exploitation du service		963,83
Collectivités et autres organismes publics		688,96
Travaux attribués à titre exclusif		74,56
Produits accessoires		60,56

Sur ce tableau rien n'a été renseigné en comparatif à 2022 car 2023 correspond à la 1<sup>ère</sup> année du nouveau contrat. Pour information, sur l'année 2022 la vente de produits était de 2 222,82.

## **3. INDICATEURS DE PERFORMANCE**

### 3.1. QUALITE DE L'EAU (P101.1 ET P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements 2022	Nombre de prélèvements non-conformes 2022	Nombre de prélèvements 2023	Nombre de prélèvements non-conformes 2023
Microbiologie	66	0	57	0
Paramètres physico-chimiques	52	0	59	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité	
	exercice 2022	exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

Les prélèvements réalisés sur le réseau de distribution ont été conformes aux limites et références de qualité réglementaires.

**3 prélèvements ont fait l'objet d'un dépassement de référence de qualité sans faire l'objet de Non-conformité. A chaque fois c'est le paramètre température qui a été dépassé et les 3 prélèvements ont été effectués pendant la saison estivale.**

### 3.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P103.2B)

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements.
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plan des réseaux (partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C - 75 points).

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Pour 2023, l'indice de de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de **110 sur 120** (110 depuis 2020).

	nombre de points	Valeur	Points atteints
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points non : 0 point	Oui	5

<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b>			
<b>(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)</b>			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	100%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b>			
<b>(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)</b>			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>110</b>

*L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5*

*L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.*

*Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5*

*Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution.*

### 3.3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU

#### 3.3.1. RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le rendement primaire de réseau est défini comme le rapport entre les consommations comptabilisées (V7) et les volumes mis en distribution (V4) :

	Exercice 2022	Exercice 2023
<b>Rendement du réseau</b>	<b>78.67 %</b>	<b>76%</b>
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	24.2	20.5

L'analyse d'un rendement de réseau n'a que peu de sens sur une année. Des évènements ponctuels peuvent rapidement grever l'indicateur. Il est préférable d'analyser un rendement moyen sur quelques années et observer les tendances de hausse ou de baisse.

Depuis la prise de compétence par la CCMP le rendement oscille en fonction des années entre 76 et 78 %. L'équipement en 2024 de nouveaux pré localisateurs fixes de fuites et le renforcement du maillage de sectorisation devrait permettre dans les années à venir de réagir plus rapidement sur la détection et la résolution des fuites et donc d'améliorer le rendement du réseau.

#### 3.3.2. INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est **de 6.9 m³/km/j** (7.56 en 2022).

### 3.3.3. INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de **6.47 m³/j/km** (6.56 en 2022).

A l'inverse du rendement réseau qui lui a légèrement diminué, l'ILP lui s'améliore. Moins d'eau a été perdue en transitant dans le réseau. Cela s'explique par la baisse de la consommation et de la production. Si moins d'eau transite dans le réseau, il y a de fait moins de pertes.

### 3.3.4. Taux MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023*
Linéaire renouvelé en ml	992	995	980	1830 <sup>(1)</sup>	1256

En 2022, le linéaire renouvelé a bénéficié de l'opération mutualisée eau / assainissement sur la Rue centrale de Beynost.

Le service se donne l'objectif de renouveler environ 1200 ml de canalisations par an, mais le coût des travaux a lui fortement augmenté depuis la crise du COVID et l'augmentation du coût des matériaux et de l'énergie depuis 2022.

\*Engagement comptable – la totalité des travaux s'est faite sur 2024.

Au cours des 5 dernières années, 6,05 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,71 % (0,67 en 2022).

### 3.3.5. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de **80%** (80 % en 2022).

Le projet de nouveau schéma directeur pourra étudier les modalités pour viser l'atteinte/l'approche du 100%.

## **4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**

### 4.1. BRANCHEMENTS EN PLOMB

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

<b>Branchements</b>	<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2023</b>
Nombre total des branchements	9268	9262
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	2
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	19	17
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0.2 %	0.2 %

Entre 2022 et 2023, afin d'être au plus proche de la réalité patrimoniale, les règles de gestion des indicateurs "branchements" ont évoluées en étant plus strictes sur notre processus de comptabilisation des branchements (Exclusion des sites créés en double, des sites fictifs ne servant qu'en facturation, etc....). En parallèle, cette démarche a été accompagnée d'une importante opération de mise en qualité de notre base patrimoniale. Cela peut conduire à une variation plus importante cette année entre les valeurs de l'année N et celle de l'année N-1.

#### 4.2. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX ENGAGES PAR LA COLLECTIVITE

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers € HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire (total des dépenses d'équipement)	807 594	521 484
Montants des subventions en € HT (subventions d'investissement)	0	0

#### 4.3. ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	23 690	12 150
Epargne brute annuelle	603 466	643 151
Durée d'extinction de la dette	0,04	0,02

#### 4.4. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € HT
Mise en service du forage dans la molasse (projet ex. SIENEL)	6,1 M €
Projet de réservoir aux Echets (projet ex. SIENEL)	3,4 M €
Schéma directeur d'eau potable	220 000 €
Expertise approfondie du GC des réservoirs	30 000 €

Le marché de géoréférencement des réseaux initialement estimé dans le PPI à 254 000 € a été attribué et lancé fin 2023 pour un montant de 148 416 € HT.

Dans ces projets la mise en service du forage de la Molasse et le réservoir sur tour aux Echets seront questionnés et affinés lors de l'étude de Schéma Directeur Eau Potable qui sera lancée en 2024

En parallèle, la CCMP prévoyait un programme pluriannuel de renouvellement patrimonial des canalisations d'eau potable, avec un montant de 400 000€ HT/an.

Ce montant n'est plus tenu aujourd'hui pour permettre un taux de renouvellement des canalisations stable. La réalisation de l'étude du nouveau schéma directeur qui débutera en 2024, permettra d'étudier des scénarios de projection des travaux à venir et de leurs coûts.

A titre d'information le budget alloué au programme de renouvellement patrimonial des canalisations en 2023 a été de 574 000 € HT.

## **5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE**

### **DANS LE DOMAINE DE L'EAU**

#### **5.1. ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P109.0)**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pour l'année 2023, les montants abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité représentent 0,0003 €/m<sup>3</sup> facturé pour l'année 2022 (0,0003 €/m<sup>3</sup> en 2022).

## 6. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		Exercice 2022	Exercice 2023
<b>Indicateurs descriptifs du service</b>			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	22 362	22 144
VP.056	Nombre d'abonnés	10 176	10 393
VP.077	Linéaire de desserte du réseau (hors branchement)	169,04	169,15
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	1,86	1,95
<b>Indicateurs de performance</b>			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	78,7%	76 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	7,6	6,9
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	6,6	6,47
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,67%	0,71
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80 %
<b>Actions de solidarités et de coopération</b>			
	Nombre de demandes d'abandons de créances	9	6
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0003	0,0003

Les indicateurs suivants sont fournis à titre facultatif et informatif :

Indicateurs complémentaires		Exercice 2023
<b>Indicateurs de performance</b>		
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini au service	2 j
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	97,25%
P155.1	Taux de réclamations / 1000 abonnés	9,62
	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	oui
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,14 %